

Vivre à Croix

Journal municipal d'information

N° 28 - Juin 1988



Editorial

PROPOS SUR LE CIVISME

SOMMAIRE

- Propos sur le Civisme..... 1
- M. Guy DUQUESNNE explique sa mission..... 2-3
- M. FOURMEAU parle des espaces verts..... 4-5
- Quand le sport devient un art..... 6-7
- Les prêts accordés aux artisans et aux commerçants.. 8-9
- Pour mieux vivre en ville.... 10
- Le courrier des Associations..... 11-20

La peur du gendarme, on le sait, est le commencement de la sagesse.

L'amnistie présidentielle, annoncée bien avant le scrutin, a encouragé les "inciviques" dans leurs méfaits habituels.

Certes, cette amnistie est traditionnelle. Jadis la coutume voulait que les monarques fissent "grâce". Les présidents de la République ont cru de leur devoir, en signe de joyeux avènement, d'amnistier purement et simplement les petits délits, en particulier les contraventions.

Mais cette amnistie a eu pour conséquence d'encourager tous

les inconscients, tous les imprudents, tous les "sans gêne" qui, par leurs agissements, gênent tous les jours la vie de leurs concitoyens. Certains ont cru même pouvoir se moquer des services de police.

Oh ! certes, il n'est pas très grave d'aller un peu trop vite... sauf si l'on blesse, ou si l'on tue un piéton. Pas très grave de stationner sur des trottoirs, de laisser traîner des papiers, de rouler en sens interdit, de faire du vélo sur les trottoirs, de circuler à vitesse excessive!...

"Il n'y a pas de quoi fouetter un chat !" dira-t-on.

Je pense au contraire qu'il faut sanctionner de telles pratiques.

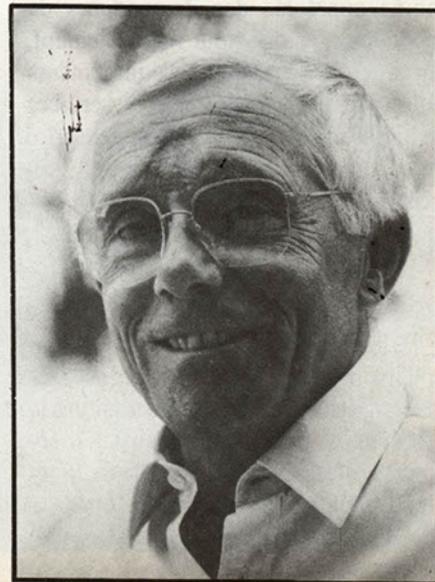
La liberté s'arrête où commence celle du voisin. Sans doute faut-il être tolérant, compréhensif. Mais c'est se montrer intolérant que de gêner les autres, quelle que soit la forme que l'on choisit.

C'est dans les pays civilisés, la Suisse par exemple, que les règlements sont les mieux respectés, que les rues sont les plus propres, qu'on écoute les concerts dans le plus grand si-

lence, que les limitations de vitesse sont respectées.

Le civisme est la forme de politesse des citoyens évolués. Ce n'est pas seulement le respect des usages, c'est une forme de considération, de respect des autres. La politesse marque le début de l'amitié, de la compréhension, de l'entente avec les autres - c'est une attitude qui s'apprend. Elle est indispensable pour une vie sociale plus sereine.

Francis DEBEUNNE.
Maire de CROIX.





GUY DUQUESNE



Monsieur DUQUESNE, je crois que vous occupez un poste de cadre à EDF, où vous êtes chargé de l'exploitation et des travaux. C'est sans doute cette spécialité qui vous a fait accepter une délégation aux Travaux ?

"Exactement. Mais la délégation que m'a confiée M. DEBEUNNE porte également sur le logement, l'urbanisme, et la voirie".

- Parlons du logement. Quelle est votre philosophie ?

"Nous voulons éviter de laisser construire de grands ensembles de moins en moins appréciés des demandeurs de logements, et qui, tout naturellement, entraînent la création d'équipements publics divers et variés : écoles, services de toutes sortes. Nous préférons inscrire des constructions nouvelles dans le tissu existant, de sorte qu'elles bénéficient tout de suite des services de proximité".

- Vous avez une préférence pour les logements ?

"Il faut répondre aux demandes qui nous sont faites. Notre action est très diversifiée : logements en accession à la propriété et logements locatifs ; logements collectifs et individuels. Le logement social est bien développé à CROIX, où quelques terrains lui sont encore réservés".

- Parmi les demandes que vous recevez, y en a-t'il beaucoup qui proviennent de personnes sans logement ?

"Non, c'est vraiment exceptionnel. Il y a des demandes qui correspondent à la fin d'une cohabitation familiale ou à un changement de situation. Il y a surtout des demandes de transfert. Beaucoup de citoyens désirent habiter CROIX, car notre ville est considérée à la fois comme plaisante et vivante".

Combien y a-t'il de logements neufs ?

"Les statistiques portent sur les logements construits jusqu'en 1982, date du dernier recensement. Elles ne recouvrent donc pas tout-à-fait le mandat actuel. Il y avait 8 097 logements à CROIX en 1982, dont 300 environ construits entre 1975 et 1982. Depuis, le C.I.L., l'Office Départemental d'H.L.M. et le Privé ont livré environ 500 logements. La moitié des logements sont des types III et IV, et pour 25 % de logements de type II. Le reste se répartit entre logements des types I et V. Il y a eu peu de démolitions au regard des logements construits.

Les attributions sont le fait des Offices, la mairie ne dispose que de très faibles contingents".

- Parlons de l'urbanisme.

"L'action que je mène est très voisine de celle de mon Collègue, M. FOURMEAU, qui s'occupe, entre autres choses, des espaces verts. Comme nous travaillons en équipe, la collaboration est très facile.

Nous nous attachons à rénover le bâti, embellir l'environnement, et aérer là où l'habitat est très dense. C'est le cas, par exemple, du quartier "Bas Saint-Pierre", où les logements sont vétustes, nombreux, et où les espaces verts font défaut. Nous avons réalisé le Square MISSANT et aidé à la rénovation de 21 maisons rue St Jacques. Autre exemple : nous avons démoli quatre courées croisiennes qui comprenaient au total une trentaine de logements insalubres. Dans ce cas, nous rachetons, nous démolissons, et nous rétrocédons les terrains disponibles, s'il y a lieu. Cette action est conduite en liaison avec le C.A.L. (Centre d'Amélioration du Logement) et le PACT. Le CAL apporte une aide technique aux personnes éventuellement concernées.

Nous avons entrepris, de même, une opération sur le Fort BOULANGER. Nous avons assuré l'assainissement, les voiries de passage, comme nous l'avons fait pour d'autres voies privées ou impasses, opérations tout-à-fait spectaculaires pour les riverains qui en sont enchantés.

Enfin, nous avons engagé une étude sur le Centre de CROIX, où il y a beaucoup à faire, notamment autour de la Salle des Fêtes et de la piscine.

A signaler la prochaine mise en chantier d'un immeuble collectif comprenant commerces et habitations sur le terrain actuellement occupé par l'ancienne Salle des Fêtes et les quelques maisons Front à la République. C'est un promoteur privé qui va réaliser cette opération en copropriété, dont nous aurons l'occasion de reparler".

- Tout cela rejoint et complète ce que m'a dit M. FOURMEAU. Parlez-moi, s'il vous plaît, de la voirie.



EXPLIQUE SES MISSIONS

"Comme vous le savez, la Ville de CROIX appartient à la Communauté Urbaine. Depuis la création de cette communauté, les problèmes de voirie ne sont plus de la compétence des Communes, mais dépendent de la Communauté Urbaine. Mais cela ne nous empêche pas de surveiller de très près ce qui se passe, pour les chaussées et les trottoirs.

La Communauté détermine une "enveloppe" pour les travaux neufs, et une autre "enveloppe" pour les travaux d'entretien.

Pour les "travaux neufs", l'enveloppe est de l'ordre de 1 million de francs par an, ce qui est peu ! Ce sont les Elus qui déterminent les priorités, et les points d'application. Il y a tellement de choses à faire que les choix sont difficiles. Le plus souvent, il faut aller au "plus urgent".

Pour les "travaux d'entretien", l'enveloppe est de 600 000 francs par an environ. Mais le fonctionnement est différent. Les travaux sont à l'initiative de techniciens de la CUDL.

Cela dit, la Communauté réalise parfois sur des crédits spéciaux certaines opérations "hors enveloppe", telles l'aménagement de la rue Kléber ou de la Place des Martyrs.

Mais tout cela n'empêche pas la Ville d'engager des actions qui lui sont propres pour l'aménagement des voies privées comme indiqué plus haut. Cinq impasses ont fait l'objet de travaux appréciables : MOUTON, MONTAIGNE, DELSALLE, PLUQUET, et rangée DROISSART, ainsi que la rue de la PRAIRIE, et de la BASSE VILLE, et de la Carrière LORIDANT.

Des crédits importants ont été engagés pour la rénovation de l'éclairage public.

Des économies d'énergie, ont permis de diminuer les dépenses de chauffage. En abaissant les plafonds de certains bâtiments publics. En rénovant les

chaufferies, dans le cadre d'une convention avec GDF. La suppression du fuel au bénéfice du gaz a donné de bons résultats, car GDF a eu la bonne idée d'abaisser le coût des installations de conduite. Globalement, on peut dire que l'on est parvenu à une économie d'environ 12 %, sur un poste de 3 millions de francs, ce qui est très appréciable".

Tout cela représente une activité très importante, très intense et très variée. Quelle conclusion pouvez-vous tirer ?

"Toute cette action s'inscrit dans un cadre global.

Il est évident que, dans les réalisations, nous avons privilégié les écoles, ce qui est normal, puisque nous donnons une priorité à la Formation. En plus de l'Ecole MALRAUX, nous avons construit sept classes, trois dortoirs, mis en place trois sites informatiques, équipé trois cuisines et trois réfectoires. Nous avons aménagé les aires de jeux de l'Ecole NADAUD, Léon BLUM, Jean JAURES.

Nous attachons beaucoup d'importance à la culture, d'où la création de la Salle polyvalente au Foyer ST. PIERRE, la réfection de la MAISON POUR TOUS,

l'aménagement d'un immeuble Place ST. PIERRE, susceptible d'accueillir une Bibliothèque ouverte au public.

Vous avez raison de le dire : le bilan général est considérable. Encore ne vous ai-je pas parlé des soixante bâtiments publics que compte la Ville, et dont il faut bien assurer l'entretien.

Tout ce travail est assuré par 73 agents, au travail desquels je rends hommage, ainsi qu'à leur chef M. BASTIEN, dont la grande compétence et le vrai dévouement sont très appréciés de tous, à juste titre.

**BAL
DE
LA FETE NATIONALE
MERCREDI 13 JUILLET 1988
PLACE DES MARTYRS DE LA
RESISTANCE**

Animé par l'Orchestre
"PIERRE-JEAN"

Organisé par la Municipalité avec le
concours du Comité de Quartier
"Croix-Centre"





M. FOURMEAU parle



M FOURMEAU, vous avez fait toute votre carrière aux PTT, et vous êtes Inspecteur Central Honoraire. Vous êtes en retraite, mais, si j'ai bien compris, vous avez de quoi vous occuper. Comme adjoint au maire de Croix, M. Francis DEBEUNNE vous a confié d'importantes délégations.

- "Effectivement, le travail ne manque pas. J'ai en charge les problèmes de circulation, des espaces verts, de la Police, et de l'Etat Civil ! Voulez-vous que je commence par les espaces verts ? C'est ce qui me passionne le plus".

ESPACES VERTS

- Pourquoi ?

"Parce que j'ai envie de rendre ma commune aussi verdoyante que possible. Nous sommes bien favorisés du côté de la Rue Verte. Mais il n'en est pas de même partout, loin s'en faut. Alors, avec l'accord de M. le Maire et de mes collègues, car nous formons une bonne équipe soudée, et qui travaille beaucoup, surtout dans les réunions régulières du Conseil d'Administration, nous nous sommes engagés dans un certain nombre de réalisations concrètes. Un peu à la fois la ville s'aménage et devient plus riante et plus gaie. Je vous assure "qu'on a mis le paquet !".

- Pouvez-vous me donner quelques exemples ?

1. - L'aménagement du square MISSANT - (C'est le nom d'un peintre croisien mort il y a dix ans, dont j'ai chez moi quelques toiles) réalisé après démolition d'un groupe de maisons totalement insalubres, avec terrain de pétanque et plantation d'arbres et arbustes.

2. - Le square KLEBER. Nous avons créé une belle petite placette, avec le concours du plan ETAT-REGION "MIEUX VIVRE EN VILLE" comme le square MISSANT.

3. - Rue de Colmar. A proximité du Fort Boulanger. Après démolition d'un entrepôt, le terrain libéré sera engazonné dans le cadre MIEUX VIVRE EN VILLE.

4. - Le square Abbé LEMIRE - Vous le savez sans doute : l'Abbé Lemire fut le fondateur des jardins ouvriers. Nous avons fait de ce square un petit parc de repos. Un détail : la tête de l'Abbé Lemire a été réalisée par un autre artiste croisien : M. ROULLAN.

5. - Les abords du cimetière - Et plus particulièrement la liaison piétonne entre l'avenue des 2 Moulins et la rue Brodel, est une opération importante. Nous avons planté des arbres, installé

des bancs, et mis en oeuvre une superficie engazonnée. Les abords ont été, vraiment, bien aménagés et facilitent une meilleure communication.

6. - Pont de Croix - Le service des plantations a réalisé à l'entrée de la ville une décoration florale représentant le LION DES FLANDRES.

7. - Espaces verts et parkings vont être construits rue Ferrer, rue Delescluse. Le maître d'oeuvre est déjà choisi. La Salle des Alpains a été démolie. Le Foyer Saint Pierre sera reconstruit sur le terrain libéré par cette démolition. Cette opération sera jumelée avec l'amélioration du contour Saint Pierre. Un dallage spécial, riche en couleurs, améliorera le parvis.

8. - Nous avons créé un parking de la rue Holden vers la rue Edouard Vaillant, qui décongestionne le stationnement particulièrement dense rue Holden, à proximité de la Résidence FLANDRE.

9. - Rue d'Hem - Rue Kennedy - Le carrefour était dangereux. Nous avons amélioré la visibilité, en aménageant, en particulier, une bande de terrain, le long des propriétés de la rue d'Hem.

CIRCULATION

Ce programme, très concret, très varié, représente beaucoup d'efforts. Mais je crois que vous êtes chargé, aussi, de la circulation.

"C'est une responsabilité moins lourde. L'essentiel est de faire respecter la réglementation en vigueur, qui n'a pas été arrêtée sans réflexion. Il est sage de limiter la vitesse dans la ville à 50 kilomètres à l'heure. Il faut que la sécurité des piétons et des riverains soit assurée. Les agents chargés de la sécurité font très bien leur travail de surveillance, et il arrive qu'ils "verbalisent" ! Mais nous ne pouvons rien contre les inconscients, les imprudents, les "sans gêne" qui se garent sur les trottoirs, n'importe comment, en gênant tout le monde. La seule sanction possible : c'est la contravention".



des espaces verts...

- N'y a-t-il rien à aménager ?

"Nous ne manquons pas de le faire. C'est ainsi que nous avons agi au "Carrefour des deux moulins", et nous avons rendu la priorité à la rue Jean Jaurès dans sa totalité. Nous avons amélioré les conditions de stationnement dans la rue Jean Jaurès, et amélioré le passage piéton à la sortie de l'Ecole Primaire Jean Jaurès.

"Nous compléterons l'aménagement de la rue Verte, à la sortie du Groupe scolaire, et avons amélioré l'entrée et la sortie d'IBM".

Et du point de vue de la sécurité proprement dite ?

"Nous sommes responsables de la sécurité des personnes dans les locaux administratifs et privés. Et je vous assure que j'y veille !

D'après la réglementation, tous les locaux qui reçoivent plus de 19 personnes doivent avoir l'aval des services de sécurité. C'est pourquoi nous contrôlons, pour le bien général, tous les locaux qui se trouvent dans ce cas. C'est ainsi que des études très poussées ont été faites, par exemple, pour la Maison pour Tous, qui reçoit régulièrement beaucoup de monde. Les mêmes démarches sont entreprises pour d'autres salles, comme le Foyer Saint Pierre, etc.

Des visites et des examens pour plus de sécurité sont effectués



régulièrement. Il y en a une quinzaine chaque année."

- Et du côté de la police ?

"Elle a été réorganisée. Nous avons sept agents, dont deux brigadiers. Ils quadrillent en permanence toute la ville. "La peur du gendarme est le commencement de la sagesse."

"La surveillance doit s'exercer partout, mais notamment à la sortie des écoles, des centres de loisirs.

Notre équipe a été dotée d'un nouveau véhicule. Elle est très active, avec la fermeté et la courtoisie qui s'imposent. Je crois qu'elle est très appréciée."

L'ETAT CIVIL

- Et l'Etat Civil ?

"Il y a les mariages, et les naissances. Je préside à la conclusion de nombreux mariages. Le nombre varie : 42 en 1983, 62 en 1984, 73 en 1985, 79 en 1986, 56 en 1987. On ne sait pas bien pourquoi. Peut-être les mariages ont-ils tendance à diminuer..."

Et les naissances ?

"Elles augmentent sans cesse ! Mais il n'y a pas de rapport direct avec les mariages de la commune. C'est la Clinique du Parc qui en est responsable. Elle est appréciée dans la région. Résultat : en 1987, nous avons enregistré 1 562 naissances, et 1 662 en 1986. Les formalités administratives sont importantes. Pour moi, c'est un travail de signature !"

- Etes-vous satisfait des tâches qui vous sont confiées ?

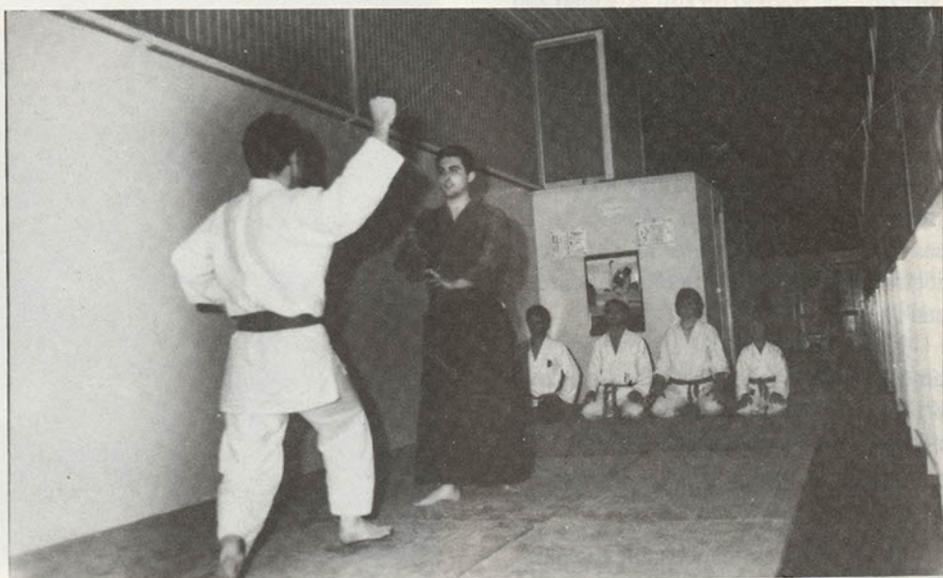
"Tout à fait. On réalise en permanence des choses concrètes. On le fait un peu à la fois. Il faut être présent sur le terrain, pour discerner ce qu'il faut améliorer. Il faut être proche des citoyens. C'est ce que nous faisons tous. Je vous l'ai dit : nous formons une très bonne équipe, et nous aimons bien ce que nous faisons !"





QUAND LE SPORT

A l'heure où le sport semble chaque jour gagné un peu plus par la gangrène de la violence, à l'heure où les stades se transforment trop souvent en champ de bataille pour supporters ou pour joueurs assoiffés de victoires, il existe encore heureusement des activités dites sportives qui tirent leur épingle du jeu et préservent leur dignité : les arts martiaux. Certes, ce sont avant tout des sports qui gardent un esprit belliqueux et qui le revendiquent (étymologiquement, martial vient de Mars, dieu romain de la guerre...). Mais l'on n'y voit jamais dégénérer un affrontement entre deux combattants, le respect de l'autre restant une règle d'or inscrite dans l'esprit de tous les pratiquants d'arts martiaux. On retrouve d'ailleurs ici toute la philosophie orientale, notamment celle du Japon, qui a influencé un bon nombre d'arts martiaux. Ce n'est sans doute pas un hasard si le nombre de leur adeptes n'a fait qu'augmenter au cours de ces dernières années : équilibre physique et psychique, maîtrise de son agressivité, techniques défensives sont autant de qualités que l'on développe dans les écoles d'arts martiaux. Alors, si vous avez envie de franchir le pas, voici une présentation succincte des arts martiaux qu'il est possible de pratiquer à Croix...



AIKI-GOSHINDO

La philosophie japonaise de cet art martial est fondé sur la réplique immédiate en cas d'agression physique, dépourvue cependant de toute violence mentale. C'est l'art de protéger son corps (Goshin) dans sa forme harmonieuse (Ai) et avec énergie, le tout pour être dans la voie (Do). L'aïki-goshindo possède un style de garde qui lui est propre : toujours face à son adversaire, le pied droit glissant vers l'avant, le talon du pied arrière relevé constamment, prêt à bondir, avancer rapidement,

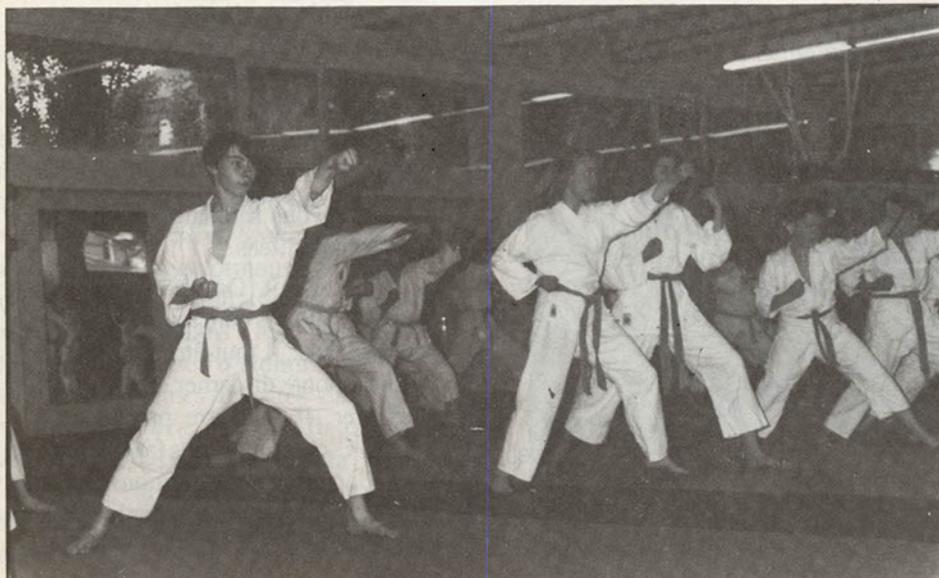
à reculer ou à tourner sur place. C'est l'apprentissage de différentes techniques qui permet de retourner la force ou l'élan agressif de l'adversaire contre lui. Les coups, s'ils sont portés, peuvent être dangereux.

Mais la maîtrise des gestes d'un pratiquant ne fera qu'agrandir sa valeur... Où pratiquer ? Au stade Henri Seigneur, 1er étage de la salle de basket. Responsable : M. BOUACHED (Tél. : 20.24.48.66)

KARATE

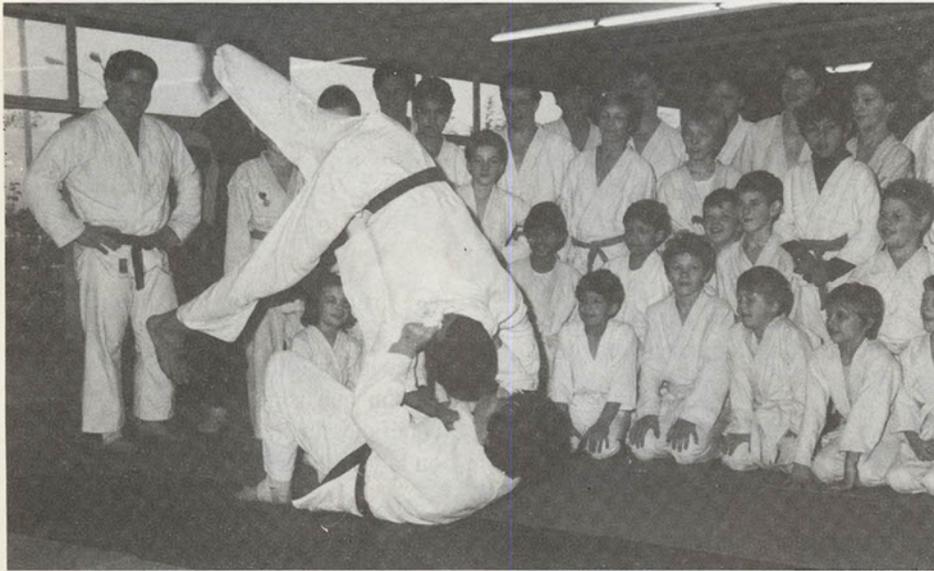
Un art martial plus connu, qui nous vient également du Japon. Souplesse du corps, agilité, précision sont des qualités nécessaires à la pratique du karaté. C'est qu'il s'agit de distribuer des coups avec les pieds, le poing ou le tranchant de la main en prenant cependant soin d'arrêter la frappe juste avant qu'elle n'atteigne le corps de l'adversaire. A certains degrés de compétitions, les coups seraient en effet mortels s'ils étaient portés...

Pour ceux et celles qui veulent approcher le karaté en tant que grand débutant, la Maison pour Tous de Croix propose des cours d'initiation (Tél. : 20.72.42.12). Un autre club, plus important, vous permettra en plus de passer les





DEVIENT UN ART...



Baroeul. Les entraînements ont lieu à la salle Jean Zay (à côté du collège Boris Vian).

Responsable : Mme DEWYSPELAERE
Tél. : 20.89.88.26

JUDO

Sans doute le plus populaire des arts martiaux en France... Les techniques de combat sont ici différentes : le contact entre les deux adversaires est plus directe, plus provoqué (il y a emprise entre leurs deux judokas) ; les balayages de jambes sont plus prisées, les immobilisations sont recherchées en priorité...

Nous avons consacré dans le dernier numéro de Vivre à Croix un article sur la section judo de l'Iris Club de Croix où l'on peut pratiquer ce sport.

(Contacter M. ESCHERICH Tél. : 20.80.65.18)

Les clubs croisiens présentés sont prêts à accueillir, dès la saison prochaine, de nouveaux adhérents, à partir de six ans environ. Judo, Karaté, Aiki-goshindo ou Tae-Kwon-Do, choisissez votre épreuve d'artiste !

différents niveaux de ceintures ou de faire de la compétition, toujours dans ce même esprit de sagesse qui caractérise les arts martiaux. (Stade Henri Seigneur, contacter M. VERGOTTE, tél. : 20.82.25.27). A noter également que ce même club propose des cours de boxe américaine (ou full-contact), qui n'est pas un art martial puisqu'issu de la boxe anglaise ou de la savate.

TAE-KWON-DO

C'est un art martial né de la rencontre entre le karaté japonais et le kung-fu chinois. Mais le tae-kwon-do, lui, est typiquement coréen et entend affirmer sa différence, même s'il reste pour l'instant, dans le giron de la Fédération française de karaté. L'usage des pieds (Tae), des poings (Kwon) et de l'esprit, la voie (Do) sert de fondement à ce sport où la souplesse et la rapidité sont plus qu'indispensables.

C'est en apprenant le poomse, c'est à dire le répertoire des douze figures de combat propres au tae-kwon-do que l'on doit, normalement, pouvoir répliquer à toutes les attaques d'un agresseur éventuel. Ici, les coups ne sont portés qu'en haute compétition, les combattants étant alors blindés de casques et autres protections. L'issue

d'un combat peut d'ailleurs fort bien se traduire par le K.O de l'un des deux adversaires...

Le C.I.O. (Comité International Olympique) a décidé de faire figurer cet art martial très spectaculaire en tant que sport de démonstration lors des prochains Jeux Olympiques de Séoul. Le tae-kwon-do est, il est vrai, le sport national de la république coréenne.

Où pratiquer ? Le Club de Croix fait partie du "Nord Tae-kwon-do", une association qui compte également les clubs de Lille, Wattignies et Marcq-en-





LES PRÊTS ACCORDÉS AUX

Une très bonne nouvelle pour les artisans et les commerçants de Croix !

Un important accord, en effet, vient d'être conclu entre la Ville de Croix, représentée par M. F. DEBEUNNE, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Roubaix Tourcoing, (représentée par M. G. TIEBOT), et la Banque Populaire du Nord, (représentée par M. M. DELCOURT).

Il a pour but d'accorder des prêts privilégiés aux commerçants et aux artisans de la commune.

Les raisons d'un accord

Les raisons de cet accord sont simples :

- La modernisation du commerce et de l'artisanat est nécessaire.
- Cette modernisation est souvent rendue difficile par le coût élevé du crédit.

Il faut remédier à cette situation pour développer l'activité économique de la cité, et pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Les modalités de l'accord

Les modalités de l'accord sont les suivantes :

- La Banque Populaire consentira des prêts à un taux inférieur de trois points.
- Cette bonification est rendue possible grâce à l'engagement financier de la Ville de Croix.
- L'accord est valable pour dix huit mois.
- L'agence de Roubaix de la Banque Populaire offrira des crédits, appelés "Prêts Privilégiés Commerce et Artisanat", et s'engage à effectuer une somme

de trois millions de francs.

Les travaux pris en charge

- Quels sont les travaux pris en charge ?

"- Les travaux de rénovation de façades.

- Les aménagements et agencements intérieurs des locaux qui reçoivent de la clientèle.

- Les installations qui ont pour but, dans ces locaux, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Toutes les autres dépenses d'investissements et de travaux sont exclues".

Les bénéficiaires

Quels sont les bénéficiaires ?

"Peuvent bénéficier de ces prêts privilégiés les commerçants détaillants, les artisans détaillants, les prestataires de services indépendants ou franchisés, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Il doit s'agir de personnes physiques ou morales inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Registre des Métiers.

- Il faut qu'ils aient vitrine sur rue, ou galerie marchande dans la ville de Croix.

- Il faut qu'ils emploient, au plus, l'équivalent de cinq salariés permanents et à temps complet, étant entendu que le conjoint n'est pas compris dans le décompte des salariés.

- Il faut que la surface de vente soit, au plus, égale à 400 mètres carrés, et que le demandeur justifie de trois années d'exercice dans la Profession.

- Il faut que les demandeurs soient en situation régulière, à la date de la demande, vis à vis des obligations fiscales

et sociales. Une attestation sur l'honneur devra être fournie par l'emprunteur.

Ces conditions paraissent, à première vue, nombreuses. Mais elles sont faciles à remplir".

Le cas des façades

Si un commerçant détaillant, un artisan ou un prestataire de services, indépendant ou franchisé, est locataire de son magasin, le propriétaire pourra bénéficier du prêt pour rénover la façade ou la totalité de l'immeuble.

Le montant du prêt pourra aller de 20 000 à 200 000 francs. Il pourra porter sur 70 % du programme TTC. Sa durée sera de 2 à 5 ans. Le remboursement devra intervenir sur une durée maximale de cinq ans. Les remboursements seront trimestriels. Le remboursement anticipé sera possible, sans pénalité. Le taux sera de 9,50 %, hors assurances, et pour une durée de 18 mois.

Les garanties éventuelles pourront être les suivantes : nantissement du fonds de commerce, assurance DIT, caution personnelle, ou toute autre garantie.

6,5 % !

Telles sont les dispositions essentielles de la convention qui a été conclue entre la Ville de Croix, la Chambre de Commerce et la Banque Populaire du Nord le 4 mai dernier.

Les prêts, nous l'avons dit, seront conclus sur la base d'un intérêt à 9,5 %. **Mais avec la bonification de trois points, le taux réel ne sera que de 6,5 %, c'est à dire un taux très attractif.**

Cette convention a été rendue possible parce que la Ville de Croix a inscrit un crédit de 100 000 francs au budget communal.



COMMERCANTS ET ARTISANS



Photo signature (Nord Eclair)

La position du Maire

Comme l'a dit M. DEBEUNNE, "Le commerce traditionnel offre à la population un service apprécié et personnalisé et mérite d'être aidé".

Il a souligné ceci :

"La qualité de ce service s'appuie sur le contact social, le conseil du spécialiste, la compétence des responsables. Et tout ceci est important pour la

vie quotidienne d'une commune et de ses habitants".

Et M. DEBEUNNE a rappelé que le taux de la taxe professionnelle, à Croix, est l'un des plus faibles de l'agglomération. C'est, aussi, une forme d'aide directe et permanente, au commerce local...

BROCANTE A LA MACKELLERIE

Rue Louis Seigneur
DIMANCHE 26 JUIN 1988
de 8 h 00 à 14 h 00

AMICALE DU PERSONNEL

Les municipaux de CROIX remportent le challenge de Football Roger GUINET, organisé par les Municipaux de WATTRELOS.

Ce challenge auquel participaient seize équipes de bonne renommée, s'est déroulé à WATTRELOS, dans une très bonne ambiance, et c'est avec succès que notre équipe l'a remporté grâce à un très bon esprit de camaraderie, et une meilleure qualité de football.

Après avoir fait match nul dans la première rencontre contre les Municipaux de WATTRELOS, 4 à 4, l'équipe s'est forgé un bon moral. En faisant un parcours sans faute et en battant en match éliminatoire successivement la Sécurité Sociale de ROUBAIX, puis les gendarmes de MOUSCRON, elle a accédé au quart de finale, à la demie finale et à la finale opposant à nouveau les équipes de CROIX et WATTRELOS.

Le match fut très disputé et très correct, et s'est terminé par la victoire des Croisiens : 5 à 3.

Le challenge, acquis pour un an, sera remis en jeu l'année prochaine.

Bravo à tous les joueurs participants qui ont permis d'obtenir ce succès et de faire ainsi l'honneur à la Ville de CROIX.



POUR "MIEUX VIVRE EN VILLE"...



Impasse Droissart avant...

Mieux vivre en ville" : tel est le nom du contrat plan passé entre l'Etat français et plusieurs régions du pays. Dans le Nord, de nombreuses communes ont ainsi lancé ces derniers mois de vastes projets de réaménagement des quartiers dans le souci d'améliorer la vie quotidienne de leurs habitants.

Le quartier Saint-Pierre de Croix a subi, dans le cadre de cette politique, d'importantes transformations. A l'amélioration de vingt-et-un logements de la rue Saint-Jacques sont venus s'ajouter récemment des travaux d'aménagements paysagers. Les services municipaux ont greffé à l'angle de la rue Chevreuil et de la rue Kleber un espace semi-piétonnier équipé de bancs et de jeux pour enfants, le tout oxygéné par diverses plantations.

D'autres projets concernant le quartier Saint-Pierre devraient se concrétiser dans les semaines et les mois à venir : un nouvel aménagement paysager aux abords du cimetière (éclairages, bancs publics,...) avec une rue piétonne entre la rue Jules Guesde et la rue de la Consolation, ainsi qu'entre la rue Blanche et la rue Colmar, et la construction d'une aire de jeux rue C. Perier ; le contour Saint-Pierre et la place de la liberté subiront également d'importantes modifications : pose de dalles colorées, installations de jardinières en briques, de corbeilles à

papiers, plantations d'arbres... Notons enfin qu'un nouveau bâtiment (avec salle de banquets, de tennis de table...) sera construit sur le terrain de l'ancien foyer Saint-Pierre, dans un agréable cadre de verdure.

Dans les autres quartiers...

Du côté de la rue Holden (le long du parking des Trois Suisses) un square va être aménagé, toujours dans le même but d'embellir le paysage. D'importantes actions de voirie ont également été entreprises dans plusieurs impasses de la ville : les impasses Montaigne, Delesalle, Pluquet, ou encore Droissart ont fait peau neuve grâce à de nouveaux revêtements en briques de couleur, à des travaux d'assainissement, leurs accès étant désormais réservés à leurs riverains...

... et après travaux.



L'impasse d'Alger et celle du Fort Boulanger figurent en tête de la liste des projets de réaménagements à venir.

Croix, ville propre...

Tous ces travaux menés par la mairie de Croix en concertation avec le C.A.L. (Centre d'Amélioration du Logement) de Roubaix entendent donner à certains quartiers de la ville un nouveau profil.

Ces actions ponctuelles entrent néanmoins dans le cadre d'une politique plus globale, celle de la propreté et de l'amélioration du cadre de vie. Croix est d'ailleurs inscrite depuis cette année au concours national des villes fleuries.

C'est pourquoi des opérations de fleurissement vont être lancées : un parterre de fleurs à l'entrée de la ville (du côté du pont de Croix), idem dans la zone de la salle des fêtes Dedecker...

Même avec la meilleure volonté, les services municipaux ne peuvent cependant rien sans la participation de tous les croisiens à cette campagne de propreté et d'embellissement des quartiers. C'est aussi à chacun d'apporter sa contribution afin de mieux vivre en ville...

* *

*

Guide de CROIX



A découper et ajouter à votre Guide

- Rubrique **SANTE et HYGIENE SOCIALE**

- MEDECINS SPECIALISES

- GYNECOLOGIE-OBSTRETRIQUE

Dr Régis HACKER

4, rue Jean Jaurès

Tél. 20.98.25.50

- CARDIOLOGIE

Dr Jean François BISCH

3, rue Eugène Guillaume

Tél. 20.89.98.93

- MEDECIN GENERALISTE

- ACUPUNCTURE-HOMEOPATHIE

Dr Anita ROOSEBEKE

6, avenue De Gaulle

Tél. 20.24.24.34

- PARA MEDICAL

- ORTHOPTISTE

Melle Edith PAMART

4, rue Jean Jaurès

Tél. 20.98.26.14

- Rubrique **ASSOCIATIONS**

- CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL

Quartier SAINT MARTIN - Resp.

M. F. BAYART

Tél. 20.72.09.63

Quartier ST PIERRE - Resp.

M. A. DUQUENNE

Tél. 20.70.73.51

- RECONNAITRE

(venir en aide aux parents éprouvés par la perte d'un enfant en bas-âge)

Siège 72, bd Emile Zola

Président : M. Pierre VERRAES

Tél. 20.70.27.97

- Rubrique **AGENDA PROFESSIONNEL**

- ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RESIDENCE FLANDRE

Siège : 6/103 Résudebce Flandre

Président : M. Henri VERBRUGGHE

Tél. 20.98.44.60

- MATERIEL DE JARDIN

Tondeuse Service

4, rue de la Laiterie

Tél. 20.70.73.47

- LIBRAIRIE PAPETERIE JOURNAUX

BECCARI

107, rue Louis Seigneur

Tél. 20.24.43.29

JEUX

I/ Associez un événement à ces quelques dates...

A- 18 juin 1815

B- 25 mars 1957

C- 16 juillet 1969

II/ Retrouvez les auteurs de ces citations.

1) "Les gens bien élevés contredisent les autres. Les sages se contredisent eux-mêmes."

A- Mark Twain

B- Sacha Guitry

C- Oscar Wilde

2) "L'artiste, c'est quelqu'un qui a mal aux autres."

A- Jacques Brel

B- Pablo Picasso

C- Salvador Dali

3) "Quand on est heureux, il reste beaucoup à faire : à consoler les autres..."

A- Jules Renard

B- Voltaire

C- Anatole France

FETE
"CH'TIMI
SANS FRONTIERE"

Samedi 15

et

Dimanche 16 Octobre 1988

à WASQUEHAL

VIVRE A CROIX
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
F. DEBEUNNE
IMPRIMERIE SENECAUT S.A.
ROUBAIX



FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS DE CROIX

ASSEMBLEE GENERALE DU
23.04.88 - 15 HEURES

M. Edward BAJDAS, Président Honoraire excuse M. WAGNON, Président d'honneur, et remercie les membres du Bureau et les Présidents d'Associations voisines. Parmi ceux-ci, étaient présents :

- le Colonel Raymond HOSTE, Président de la Fraternelle Roubaisienne et de Croix,
- le Pdt Michel SEGARD, de l'Epeule et Mr DEDEHENNE,
- le Pt de la section croisienne Bernard VERHAEGHE,
- les Vice-Présidents, MM. Charles BRIERE et Jean DUPRE.

Le rapport moral était présenté par le Président Honoraire. Il énuméra la vie et l'activité dans toutes les sections le passé, le présent et l'avenir.

Il donna des résultats positifs concernant le *Thé dansant du 21 Février 1988, malgré une panne importante d'électricité, grâce à l'E.D.F. et les services de la Mairie, tout se passa très bien.

Le prochain est prévu l'année prochaine, à la même époque.

*Tous les détails furent donnés au sujet du 63ème congrès de Denain et le prochain est prévu l'année prochaine à Tourcoing.

*Il n'a pas été oublié de se souvenir des instants patriotiques et de l'Armistice.

- le 24 Avril, la déportation
- le 8 Mai, l'Armistice

*Le 19 Juin, comme chaque année, un voyage est organisé au sein des sections, cette fois-ci ce sera un voyage d'agrément au parc de loisirs de Belle-

waerde.

*Le 9 Octobre, la section de Croix organise son 2ème repas à la Salle du Créchet.

*Le 23 Octobre, Assemblée générale de toutes les sections à la salle des conférences, derrière la Mairie, suivi du banquet traditionnel.

*Le 10 Décembre, Colis traditionnel remis par la section croisienne à ses adhérents. Il est toujours de qualité, doublé d'une superbe tombola.

*Vie de la Section de Croix. Depuis le remaniement du bureau, les charges de travail sont mieux réparties.

*A la fin de la réunion, une tombola gratuite fut tirée avec remise d'une bouteille de vin à tous les présents.

APPEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ETUDIANT

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.), attire votre attention sur les difficultés qu'éprouvent souvent les étudiants à trouver un logement.

Si vous disposez de chambres ou appartements, n'hésitez plus à les louer à des étudiants par l'intermédiaire de son Service Central de Logement Etudiant (S.C.L.E.) ; en effet, le S.C.L.E. vous propose GRATUITEMENT, des garanties vous permettant de "LOUER TRANQUILLE" :

- L'obligation pour votre locataire d'être assuré contre les risques locatifs : explosion, incendie, dégât des eaux.

- La possibilité de signer avec celui-ci, un contrat de location (en cas de location meublée).

- Des garanties de paiement :

* Le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

*La possibilité de demander

l'engagement d'une personne se portant caution en cas de défaillance de la part de l'étudiant.

- L'assistance d'un service conseil et contentieux sur tous les problèmes liés à la location.

- La possibilité de souscrire une assurance "Protection Juridique" prenant en charge les frais de recouvrement contentieux.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
COMPLEMENTAIRES,
S'ADRESSER AU :

Secrétariat du S.C.L.E.
Espace Ressources Jeunes
80 Avenue J.B. Lebas
59100 ROUBAIX
Tél. : 20.70.34.34

ASSOCIATION HATHA YOGA CROIX

La deuxième assemblée générale se tenait 29 rue Léon Gambetta Samedi 21 Mai, en présence des responsables de l'association, qui, satisfaits de l'assiduité des élèves aux cours et de la bonne entente qui règne, proposent une journée d'initiation au yoga, et journée porte ouverte le Samedi 17 Septembre.

Venez nous rejoindre, nous serons là pour vous initier aux postures, au contrôle du souffle, à la connaissance de soi.

Toutes les animatrices sont affiliées à la Fédération Française de Hatha Yoga.

A bientôt.

* * *

*



UN PEU D'HISTOIRE...

Croix se situe à trois kilomètres de Roubaix et à huit kilomètres de Lille, Croix groupe 20 000 habitants environ. Bien antérieurement au Xe siècle, une communauté humaine vivait sur le territoire actuel de Croix. C'était alors le domaine des seigneurs qui administraient humainement la population. Ils portaient comme nom de famille "DE CROIX". Mais c'est seulement en 1066 que le nom de Croix sera cité dans la Chartre de BAUDUIN V, Comte de Flandre. En 1136, une chartre de Thierry d'Alsace, Comte de Flandre, cite le nom du plus ancien seigneur de Croix connu: Walter de Croix. En 1136, un bref du pape Clément III confirme au Chapitre Saint-Piat de Seclin le privilège du patronage sur l'église de Croix. Il y avait donc une église au XII^e siècle et certainement antérieurement, avec un clergé. On ne peut mettre en doute l'existence, dès cette période de l'histoire, d'une communauté humaine, organisée civilement, administrativement, religieusement, sur le territoire de Croix.

DE RARES VESTIGES

Peu de souvenirs du passé persistent cependant. Le château des seigneurs de Croix a, malheureusement, été démoli quelque temps avant la révolution de 1789. Il se situait rue de Strasbourg, rue Berthelot, avec l'entrée donnant rue du Professeur Perrin. L'église a été mise en adjudication en vue de la démolition et démolie au milieu de l'année 1799. Du passé, il ne reste qu'une très belle sculpture (probablement du XIV^e siècle) qui, lors de la démolition de l'église, a été enfouie dans le cimetière qui entourait alors l'édifice cultuel. Retrouvée en 1926, cette sculpture a été placée dans le petit jardin qui entoure l'église actuelle. Elle figurait sur le tympan du portail de l'ancienne église. Il reste aussi le très

élégant château de la Fontaine reconstruit au XVII^e siècle sur l'emplacement d'un château qui existait au XIII^e siècle. Un portail fortifié, datant du XIV^e siècle, à l'entrée de la ferme du château de la Fontaine, est classé monument historique.

LE MAINTIEN D'UNE PROPRIÉTÉ

La famille de Croix est restée propriétaire du domaine de Croix durant tout l'ancien régime. Sans doute, plusieurs fois, au cours des siècles, une fille unique du seigneur épousa un étranger, mais celui-ci reprit le "nom et les armes de Croix". Les armes de Croix: Croix d'azur sur fond d'argent sont les armes actuelles de la Ville. Quand à deux reprises, en 1677 et en 1776, le propriétaire du domaine mit en ventes ses propriétés devant notaire et que celles-ci furent achetées par un étranger, chaque fois, un descendant authentique des anciens seigneurs fit usage du "droit de retrait lignager" et redevint propriétaire de l'ancien domaine familial.

Certains descendants de la famille de Croix vivent encore de nos jours en Belgique.

DES CÉLÉBRITÉS CROISIENNES

La famille de Croix, à travers les siècles, compte des célébrités. Trois seigneurs de Croix, (Hughes de Croix en 1190, Eustache de Mandre en 1202, Gilles de Croix en 1228) participèrent aux Croisades. Un frère de Gilles de Croix, Walter de Croix fut évêque de Tournai (1251 - 1261). Un fils cadet d'un seigneur de Croix mérita, par ses aventures, d'être cité par le chroniqueur Froissart. Au XVII^e siècle deux descendants de la famille de Croix devinrent,

l'un Vice-Roi du Mexique, l'autre Vice-Roi du Pérou. Ils méritèrent la reconnaissance des populations qu'ils avaient administrées avec sagesse au nom du roi d'Espagne. Le fils du dernier seigneur de Croix, major d'infanterie, fit partie des Etats Généraux de 1789 et participa activement à l'Assemblée Constituante. Il n'hésita pas à répondre à un de ses collègues qui avait insinué que "l'ancienne noblesse n'était que le droit de devenir valet de cour" par cette phrase révélatrice de sa pensée profonde "C'était aussi le droit de sacrifier sa fortune et de verser son sang pour la patrie" et il ajouta "Il ne faut pas accuser tout un ordre des bassesses de quelques uns".

Croix fut érigé en Comté le 14 avril 1617 alors que la région était sous la souveraineté de l'Autriche. Le roi Louis XIV, dès le retour de la chatellenie de Lille à la France, confirma l'érection de Croix en Comté.

UN VILLAGE LONGTEMPS RURAL

Tout au long des siècles, Croix est resté un petit village rural, jusqu'au dernier du XIX^e siècle. Cependant, dès le XV^e siècle des "Outils (Métiers à tisser) fonctionnèrent dans quelques maisons où les tisserands fabriquaient des draps tandis que les femmes filaient la laine ou le lin au cours des longues soirées d'hiver.

La population laborieuse du village composait une grande famille où tous se connaissaient, s'entraidaient, se divertissaient ensemble. Dès le XIV^e siècle nos Croisiens aimaient se réunir pour "s'esbattre au jeu de l'arbalestre", Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre les autorisera, par lettre patente du 3 Août 1410, à constituer une

Suite page 14



UN PEU D'HISTOIRE...

Suite de la page 13

"Confrérie d'Arbalétriers". C'étaient en effet "Gens honnêtes et de bonne renommée" qui se préoccupaient "D'esmouvoir les gens de bien à la hantise et fréquentation dudit arc en main et mettre icelluy en telle estime, réputation et estat que tout bien et honneur en puisse advenir".

Cette confrérie ne sera supprimée qu'à la Révolution, mais reconstituée dès 1805. Mainte fois, à travers les siècles, les armées, amies ou ennemies, traversèrent le village ou y campèrent avec tous les inconvénients qui en résultaient pour les habitants qui devaient subir les exigences de la soldatesque. Des maisons brûlées, des otages enlevés, qui n'étaient libérés que contre rançon. Les cultures ravagées, les étables et les poulaillers dévastés... Chaque fois, avec courage les croisiens relevaient leurs ruines se remettaient au travail et développaient leurs cultures.

L'EGLISE

Le tissage prit progressivement de l'extension et un recensement effectué pendant la révolution indique que la moitié de la population était employée à la fabrication des draps, l'autre moitié se consacrant à la culture.

Le 24 janvier 1790 fut élu la première municipalité et Jean-Baptiste DUTHOIT, en fut le premier maire. En 1792, pendant le siège de Lille par les Autrichiens, le village subit l'occupation ennemie qui causa d'importants dommages. En 1794, lors de la bataille de Tourcoing, dont le résultat devait éviter à la région une occupation par les ennemis, un épisode important, sinon décisif, de la bataille se déroula sur le territoire du village dont une partie des cultures furent détruites.

Vers la fin de la Révolution, l'église, mise en adjudication, fut démolie, les Croisiens ne réussirent pas à en

empêcher la démolition. Mais à peine le calme était-il revenu qu'ils se cotisèrent pour reconstruire une nouvelle église locale qui fut ouverte au culte dès 1805. Cette nouvelle église deviendra vite trop petite et en 1848, elle fut remplacée par l'église actuelle qui fut agrandie en 1876. Dès le lendemain de la Révolution les Croisiens se préoccupèrent de rouvrir une école. Il existait précédemment une école où une cinquantaine d'enfants apprenaient à lire, écrire et compter et où les enfants des familles indigentes étaient instruits gratuitement.

LA FAMILLE HOLDEN

En 1855, s'installe, sur l'initiative d'industriels anglais, la famille Holden, un peignage mécanique de laines qui s'agrandira progressivement et deviendra des plus importants peignages du pays. La cheminée de 105 m de hauteur sera la plus haute du monde... que les allemands feront abattre parce qu'elle pouvait servir de point de repère aux avions alliés.

C'est après la guerre de 1870, que la population de Croix qui avait à peine doublé depuis la Révolution, va progresser rapidement par un afflux d'immigrants d'origine belge attirés dans la région par le développement de l'industrie textile. Certaines années de la fin du XIXe siècle, il y eut, à Croix, un plus grand nombre d'habitants de nationalité belge que de nationalité française. Ces immigrants fusionnèrent avec l'ancienne population locale.

Les deux guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, causèrent peu de dégâts matériels à Croix dont un grand nombre d'enfants succombèrent au service de la patrie dont le souvenir est pieusement conservé.

ASSOCIATION INTER AIDE A DOMICILE

Les Associations :

- ADAR - Aide à Domicile aux Retraités de Roubaix-Tourcoing & environs

- AFAD - Aide Familiale à Domicile de Roubaix-Tourcoing & environs

- CSCV - Confédération Syndicale du Cadre de Vie de Roubaix-Tourcoing & environs

- AIR - Association Inter-quartiers de Roubaix

ont créé, dans le cadre des Associations intermédiaires, une Association qui prend pour nom : INTER AIDE A DOMICILE de Roubaix-Tourcoing & environs. - L'agrément préfectoral a été obtenu en novembre 1987.

Ce nouveau dispositif permet de RENFORCER et de COMPLETER le dispositif classique d'aide à domicile à TOUS LES AGES de la vie.

Inter Aide à Domicile intervient plus spécialement dans les domaines suivants:

- garde de personne âgée de nuit, de week-end, de jour

- aide aux travaux ménagers pour les personnes non bénéficiaires de l'aide ménagère ou de la travailleuse familiale

- garde malade ou sortie d'hôpital

La notoriété des Associations promotrices dans le secteur de l'aide à domicile (ADAR - AFAD) est un gage de qualité de la prestation.

Le coût horaire est actuellement de 42,00 F, tout compris. Pour les gardes de jour et de nuit, application d'un forfait. Pour tous renseignements, tél. : 20 73 45 22 LE MATIN (l'après-midi, répondeur automatique).

Siège social : 84, Grande rue - 59100 ROUBAIX -

* *

*



L'ASSOCIATION RECONNAÎTRE



**BIBLIOTHEQUE
POUR TOUS**

Si vous n'êtes jamais entrés à la BIBLIOTHEQUE POUR TOUS, Place du Marché, 8 rue de la Fonderie, venez-y : vous y serez accueillis dans une très belle salle lumineuse et, tranquillement, vous pourrez faire votre choix ; vous y trouverez certainement le livre de vos vacances.

Du choix, il y en a ! chaque mois, 50 nouveautés sont achetées.

Nous vous attendons :

le mardi 17 h. 00 à 19 h. 00

le mercredi 10 h. 00 à 12 h. 00
14 h. 30 à 18 h. 00

les vendredis, les samedis et les dimanches de 10 h. 00 à 12 h. 00

Les horaires seront modifiés du 14 juillet au 31 août.

Les permanences se tiendront :
les mardis 16 h. 30 à 19 h. 00

les mercredis et les samedis de
10 h. 00 à 12 h. 00

* *
*

**CHORALE
"CHANTONS
ENSEMBLE"**

Tout le monde sait que "malheureusement" l'argent a été, reste, et sera toujours le nerf de la guerre.

C'est pourquoi la chorale "CHANTONS ENSEMBLE" tient à remercier toutes les personnes qui ont tenu, par un geste financier, à témoigner leur amitié.

Tout déplacement, toute excursion, toute prestation même suppose des frais.

La chorale (au futur antérieur) prépare deux excursions : le mardi 31 Mai à Cambrai avec visite du Musée de la mine à Lewarde ("Au Nord, c'était les coronas !!!..."), l'autre probablement en Septembre.

Puis, nous arriverons vite au banquet traditionnel de la Sainte Cécile le 22 Novembre.

A tous nos amis qui ont ou qui vont acheter des cartes de membre sympathisant, nos musicaux remerciements.

* *
*

**THEATRE
AU COLLEGE
BORIS VIAN**

Le 22 Avril 1988, 292 élèves de quatrième et troisième du collège Boris Vian de Croix, encadrés par leurs professeurs, ont assisté, en la salle Dedecker, à la représentation théâtrale "Les Fourberies de Scapin" de Molière, donnée par le théâtre de Zone. Le spectacle était proposé en liaison avec l'Office Culturel de Croix et la Maison pour Tous.

Le 26 Avril 1988, c'était au tour des élèves de sixième et cinquième (192 au total) d'assister aux représentations de "Poil de Carotte" de J. Renard et "Les Boulingrins" de Courteline, données par la compagnie J.M. DENIS de Lille. Les élèves furent enthousiasmés par l'interprétation fidèle et alerte des comédiens aussi à l'aise dans la comédie de caractère que dans la farce.

M. LEJEUNE, Documentaliste au collège, Mesdames et Messieurs les Professeurs, les élèves remercient vivement M. le Maire, l'Office Culturel, la Maison pour Tous et toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ces manifestations.

**REPONSES DES JEUX
DE LA PAGE N° 11**

- I- A- Bataille de Waterloo
- B- Création de la C.E.E.
- C- Premiers pas d'un homme sur la lune
- II-1) C-
- 2) A-
- 3) A-



ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE CROIX

Le Samedi 16 Avril dernier, au Foyer du Créchet, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Amicale qui fête cette année son XVème Anniversaire.

M. DEBEUNNE, Maire, et plusieurs Adjointes et Conseillers Municipaux, avaient tenu à faire acte de présence et marquer leur sympathie aux Donneurs de Sang qui, de façon régulière, accomplissent ce que beaucoup considèrent comme le plus beau geste de solidarité :

LE DON BENEVOLE DU SANG.

Cette Assemblée fournit l'occasion au Pdt-fondateur, André WATTEEL, de rappeler les origines et les dates-clés qui jalonnèrent la vie de l'Association - la toute dernière étant celle du 6 Mars 1988, jour du Congrès Départemental qui se tint à Croix avec le succès que l'on sait -.

Le Président remercia toutes celles et tous ceux qui, à tous les niveaux, contribuèrent à l'essor de l'Amicale et il renouvela son appel aux jeunes afin que, non seulement ils participent au Don du Sang, mais aussi viennent grossir les rangs du Comité - ce qui est INDISPENSABLE pour l'avenir de l'Association -

Mme Michèle DUTRIEU, Secrétaire, retraça ensuite les activités de l'Amicale durant l'année écoulée. Les Collectes de sang atteignirent le chiffre de 1 689 unités (dont 115 provenant de premiers dons), soit une progression de 6 % environ par rapport à 1986. Quant aux activités de l'Association, elles furent nombreuses et variées.

Après le bilan financier détaillé par



la Trésorière, Mme MASQUELIER, et le rapport de M. MICHAUX, Commissaire aux Comptes, ce fut l'exposé - clair et concis - du Dr. LAUWICK, Conseiller Médical, qui donna à l'assistance des précisions sur l'utilisation des produits et dérivés sanguins en milieu hospitalier (Service des Urgences) - nous en donnerons les grandes lignes ultérieurement -.

Le Pdt Départemental, Georges DEBRUYNE, quant à lui, souhaita un bon anniversaire aux Donneurs de Sang Croisiens et fit le point sur l'évolution de la Transfusion Sanguine, soulignant la nécessité pour notre Pays de garder son auto-suffisance afin d'éviter d'avoir à recourir à l'importation de produits plasmatiques en provenance de pays dont le système transfusionnel est basé sur l'exploitation de l'homme.

En terminant, précisons que M. DEBEUNNE, Maire, eut le plaisir de remettre au cours de l'Assemblée à Mme Michèle DUTRIEU la Médaille d'Or de l'Encouragement au Dévouement. Par ailleurs, des témoignages de reconnaissance furent remis à Mme Rachel DUTRIEU et à M. & Mme Gérard NONQUE pour les services appréciables rendus à l'Amicale au cours des années écoulées.

L'Assemblée s'acheva par la traditionnelle remise de Diplômes aux Donneurs de Sang et par la projection d'un "reportage-diapos" du Congrès Départemental du 6 Mars.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU COMITE DE QUARTIER CROIX- CENTRE

Le renouvellement du Bureau du Comité est prévu à la rentrée, dans le courant du mois d'Octobre.

Les personnes désireuses de rejoindre l'Equipe durant les trois prochaines années, sont priées de contacter soit l'OFFICE CULTUREL, soit le Président du Comité : M. BLEUSE, 78 rue Victor Hugo à Croix. Tél. 20.98.64.90.

Toute participation au sein des Comités de Quartier peut être envisagée dès l'âge de dix huit ans.

Un intérêt conciliant, un bon accueil sont assurés à toutes et tous.



L'ASSOCIATION RECONNAITRE

Lettre ouverte à tous ceux et celles pour qui l'enfant est quelqu'un d'important.

Avoir un enfant : c'est un vœu que forment nombre de couples... Durant neuf mois, ils vont l'attendre ; préparer sa venue... C'est une chambre que l'on achète ; des jouets ; l'indispensable berceau et toutes ces choses qui transforment une maison en un lieu privilégié dans lequel ce petit être trouvera tout ce qu'il lui faut. Pendant neuf mois, c'est l'attention du père et de la mère, guettant les moindres mouvements sous ce ventre qui s'arrondit de jours en jours. C'est déjà l'amorce d'un dialogue entre les parents et l'enfant. On fait connaissance.. Déjà on lui choisit un prénom, on fait des projets pour son avenir... Enfin, il existe !

Puis vient le jour où il quitte le sein de sa mère pour commencer sa vie "aérienne" : la concrétisation de tant d'espoir!

Malheureusement, dans certains cas, cet enfant ne pourra pas rester très longtemps auprès de ses parents. Victime de maladie, contractée alors qu'il était encore à naître ou quelques instants après sa naissance, il arrive que cet enfant meure quelques heures voire quelques jours après sa naissance. Ceci concerne environ neuf naissances par an dans une ville de moyenne importance en France.

Il est inutile de décrire le drame que vivent alors les parents, cela ne peut s'imaginer : ça se vit !.. Et nul ne peut rien y changer si ce n'est qu'en respectant leur deuil et en les aidant à se réinvestir à nouveau dans la vie... Et pourquoi pas celle d'un autre enfant !

Une législation à remanier

Là où nous devons agir c'est lorsque l'on constate que notre législation, par le biais d'un texte qui date de 1806, ajoute à la peine et au désespoir des parents qui vivent cette situation, le cynisme et la bêtise d'une réglementation peu sou-

cieuse de l'aspect humain des choses.

En effet, par application de ce texte de 1806 (code Napoléon) si l'enfant est décédé avant que sa déclaration à l'état civil n'ait pu avoir lieu : il en résulte non pas un acte de naissance suivi d'un acte de décès comme la logique semble le dicter mais un acte "d'enfant présenté sans vie" soit "P.S.V" dans le langage administratif.

Cet acte a pour première conséquence de supprimer sur le livret de famille l'acte de naissance qui se trouve alors simplement barré. La mention "décès" est également rayée et ne sont indiqués que les jours et heures de l'accouchement suivis du sexe de l'enfant, quelquefois des prénoms de cet enfant (encore que cela ne soit pas obligatoire et que certaines municipalités ne l'indiquent pas) et de la mention "enfant présentement sans vie".

Des exemples

Un tel acte sera rédigé même si l'enfant à vécu ; car il est précisé que : "cette solution doit être maintenue même si le déclarant produit un certificat du médecin accoucheur ou de la sage-femme indiquant que l'enfant a vécu et précisant les jours et heures de la naissance et du décès" (chap. VI ; 464 des instructions générales relatives à l'état civil J.O. 1983).

Prenons le cas d'un enfant né un samedi soir et décédé le lundi matin : pour l'état civil : il n'aura jamais vécu ! Son existence est donc soumise à l'ouverture d'un guichet voire à l'information des familles car certains, en connaissance de ce texte, déclarant la naissance dans un premier temps puis, quelques heures plus tard le décès de leur enfant n'ont guère de problème.

SIL'ON N'EST PAS NE, ON NE PEUT ETRE MORT !

C'est l'abrupte logique ! Mais c'est

bien une réalité : notre condition humaine est bel et bien soumise à un acte d'état civil !

Et c'est ainsi que l'on traite nos enfants !

Depuis la création de notre association nous ne comptons plus les témoignages où l'on nous indique que telle caisse de sécurité sociale n'a pas voulu rembourser les frais de soins intensifs et de réanimation pour un enfant déclaré "P.S.V." en argumentant que cet enfant puisque "mort-né" ne devait pas faire l'objet de tant de précautions ! De nombreux autres cas où il n'est pas possible d'obtenir un permis d'inhumer car l'enfant n'existe pas !!! Lorsqu'un enfant reste six jours dans une morgue d'hôpital car il n'est pas possible d'obtenir de document légal pour l'en faire sortir (Fréjus il y a quelques mois)... Lorsqu'une mère après dix jours d'hospitalisation vient réclamer le corps de son enfant et que l'on est bien en peine de lui avouer que l'on a dû "s'en débarrasser"!!..

Toutes nos forces

Et ceci n'est que le côté "avouable" de ce que nous connaissons !

Alors, nous, parents qui avons vécu cela, nous avons décidé que nous mettrions toutes nos forces et nos moyens pour éviter que d'autres vivent ce que nous avons vécu.

Notre association est représentée un peu partout en France et notre action se situe tant sur le plan humain, par des contacts avec les parents qui vivent ces situations, que sur le plan juridique et parlementaire. Nous sommes implantés par le biais de nombre de députés et de sénateurs au niveau national afin de modifier cette loi et d'y apporter les notions d'humanisme indispensables.

Suite page 18



Suite de la page 17

L'ASSOCIATION RECONNAÎTRE

Notre action s'étend également, dans la perspective de 1992 au niveau du parlement et du conseil de l'Europe afin d'harmoniser les législations en cette matière.

Nous sommes en fait, l'un des rares pays où une telle discrimination se produit ; que penser de la réaction d'un citoyen originaire d'un autre pays de la communauté confronté à une telle absurdité ! ??

Nous avons démontré qu'il n'existe pas de possibilité de fraude tant au niveau des organismes prestataires (sécurité sociale ; allocations familiales) qu'au niveau fiscal ; et que donc la rédaction d'un acte de naissance suivie d'un acte de décès ne changerait rien au niveau des implications financières. Car si notre souci est d'humaniser les lois, il

n'en reste pas moins considérable qu'il faille préserver les deniers publics.

Un projet de loi

Un projet de loi a donc été déposé le 5 Mai dernier à l'Assemblée Nationale afin de modifier la loi en matière de déclaration à l'état civil. Nous avons bon espoir de voir changer les choses mais notre action ne se limite pas à nos frontières et nous avons bien d'autres objectifs concernant les droits de l'enfant.

Nous avons également reçu l'aide d'hommes et de femmes de toute provenance ; élus locaux, maires, responsables d'associations, simples particuliers qui, au delà des différences politiques ou confessionnelles nous ont apportés leur temps et leur travail.

Ce dans un seul but : rendre dans notre société sa vraie place à l'homme : la première !

Si vous vous sentez concerné par notre action : n'hésitez pas à nous le faire savoir ; nous avons besoin de gens comme vous !

Pour nous contacter :

Association RECONNAÎTRE,
Boîte postale 17,
59962 CROIX CEDEX

Siège Nationale :

72, BD Emile Zola
59170 CROIX,
Tél. : 20.70.17.97.

Siège Sud :

3, rue Anatole France,
83140 St MANDIER/MER,
Tél. : 94.63.64.93

SECURITE ET EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT EN CRECHE FAMILIALE

18 Assistantes Maternelles accueillent des enfants à leur domicile.

S'occuper d'un enfant.

C'est donner et recevoir de l'Amour.

Ce n'est pas toujours facile ; il y a la vie de tous les jours, et puis, il y a de grandes joies entre autres... celles de l'avoir vu rire et grandir.

Dix-huit Assistantes Maternelles ont actuellement à la Crèche Familiale,

un des plus beaux et vieux métier du monde.

Cette activité professionnelle complète leur budget, et leur permet de rester chez elle.

Elles sont alors responsables de l'enfant confié et veillent à sa sécurité.

Elles sont qualifiées pour épanouir l'enfant dans la douceur, la patience, et la chaleur humaine.



Voilà ce que vous propose l'Association CROIX Enfance et Famille pour le bien être de l'enfant.

Pourquoi pas vous ?

Je souhaiterai devenir Assistante Maternelle Agrée et désirerai recevoir de plus amples informations sur la Crèche Familiale de Croix.

Date : _____

MADAME _____

NEE LE : _____

ADRESSE : _____

TEL. : _____

LA CRECHE FAMILIALE DE
CROIX
Centre de la Petite enfance
19, rue de la Gare
59170 CROIX
Tél. : 20.89.93.93



**CLUB NAUTIQUE
DE CROIX :
ON RECOMPENSE...**

Le dimanche 22 mai dernier, le Club Nautique de Croix récompensait les licenciés omniprésents et participant le plus souvent que possible aux compétitions.

En effet, lors des dernières réunions de parents, il avait été demandé de motiver les adolescents.

Le Comité avait choisi d'offrir un voyage-récompense aux plus méritants qui partirent accompagnés des membres de l'encadrement et des autres enfants (73 personnes au total).

Le Club avait retenu un magnifique autobus à deux étages d'un confort exceptionnel avec 2 télévisions à chaque étage.

Il le fallait pour faire 3 heures de route, car la destination était EFTELING aux Pays Bas, où se trouve un des plus beau parc d'attractions d'Europe. Tout le monde est revenu entièrement satisfait de cette magnifique cité. Les jeux, le parc, les promenades et le repas dans un restaurant superbe ont permis à tous de garder un agréable souvenir de ce voyage.

Au moins cette année, les adolescents auront vu leur présence récompensée et dès la saison prochaine les adhérents participeront avec un plus de motivation, en se demandant quelle sera la nouvelle destination.

**IRIS CLUB DE CROIX
SECTION LUTTE
ET
BOXE AMERICAINE**

La saison 1987-1988 pour la section lutte se termine fin juin. Les dirigeants rappellent que ce sport de combat que peuvent pratiquer filles et garçons n'est nullement dangereux. Les horaires et les jours d'entraînement sont les suivants :

les mardis : de 18 h 45 à 20 h 30

les vendredis : de 18 h 45 à 20 h 30

Lieu : salle Jean Zay rue Romain Rolland à Croix.

Les dirigeants de la section lutte seront heureux de vous accueillir et ils vous donneront toutes les explications nécessaires.

Une section de boxe américaine vient de s'ouvrir à Croix "L'Américaine

Boxing Club". Pour pratiquer ce sport de défense avec une base de karaté et de boxe anglaise, l'entraîneur M. TALBI Farid, ceinture noire 1er degré, vous invite à ses cours dont le premier est gratuit. Ces cours ont lieu à la salle Jean Zay rue Romain Rolland à Croix :

les mercredis : de 19 h 00 à 21 h 00,

les vendredis : de 19 h 00 à 21 h 00 et

les samedis : de 14 h 00 à 16 h 00.

**LES PROCHAINES
ACTIVITES DU
CLUB-CYCLO-CROIX**

Samedi 9 Juillet et Dimanche 10 Juillet 1988

CAFE - chez TONIO, 30 Place de la Liberté à CROIX

GRAND JEU DE 4.2.1.

Nombreux lots de belle valeur dont 2 baptêmes de l'air à BONDUES. En supplément Tombola gratuite du Patron.

Jeudi 22 Septembre 1988

EXCURSION à EPERNAY avec arrêts à LAON et BERRY au BAC.

En plus arrêt pour dégustation gratuite de champagne.

Repas avec menu gastronomique dans une Auberge de Campagne.

Pendant le repas tirage de la tombola gratuite - Un lot de belle valeur sera attribué au gagnant -

Ensuite visite d'une cave à champagne -

Marque prestigieuse - la visite se terminera par une dégustation gratuite.

Des précisions concernant les 2 manifestations vous seront communiquées en temps utile.

Le Dimanche 25 Septembre 1988

Le CLUB-CYCLO-CROIX se déplace à AUBIGNY-SUR-NERE - CHER - pour participer au Brevet de 120 kms intitulé

RANDONNEE EN SOLOGNE

Départ à 10 heures le Samedi 24 Septembre au n° 198, rue Kléber à Croix.

Retour prévu le Dimanche 25 Sep-



tembre vers minuit.

Déplacement en voiture - Hotel-Restaurant -

Participation financière du CLUB-CYCLO-CROIX. Le Comité est d'accord pour prendre 50 % des frais à charge du CLUB.

Prochaines réunions mensuelles au Siège OFFICE CULTUREL, 68, rue Jules Guesde à CROIX.

Le 3ème Jeudi du mois de 17 à 19 Heures.

ADHESION - 80 Francs -

RENSEIGNEMENTS : chez le Président 198 rue Kléber à CROIX. Téléphone : 20.24.42.59

LA RELEVE EST ASSUREE A LA PATRIOTE DE CROIX

Les 1er et 2 Mai se disputaient à Halluin pour les garçons et à Anzin pour les filles, les finales départementales du "Circuit Educatif" ; trois équipes "Benjamins" et deux équipes "Poussins" y représentaient la Patriote de Croix.

A la grande satisfaction de leurs dévoués moniteurs MM. Patrick DESPRETZ pour les filles et Dominique PONTRANDOLFI et Patrick DESMONS pour les garçons, les cinq équipes se sont qualifiées pour les Finales Régionales du 4 et 5 juin.

POUSSINS GARCONS

Par équipe : La Patriote 1er sur 12 équipes avec 75,85 ; qualifiée.

Individuel : sont qualifiés : 1er Jonathan ROGER 16,00, 2ème Dimitri VERBEKEN 15,60, 6ème Maxence DELESPAUL 14,30, 9ème Fabien PONTHEU 13,05, 17ème J.B. DELANNOY 12,85, 20ème Franck LETERNE 12,70.

BENJAMINS GARCONS

Par équipe : La Patriote 2ème sur 4 équipes avec 61,90 ; qualifiée.

Individuel : sont qualifiés : 2ème Audrien DELESPAUL 14,75, 7ème Stéphane DANDRE 13,70, 12ème François BLONDEL 11,50, 13ème Armand CABAYE 10,95, 19ème Christophe HESPEL 10,00.

POUSSINES FILLES

Par équipe : La Patriote 7ème sur 15 avec 47,60 ; qualifiée.

Individuelle : Lauri DEBEUF se qualifie avec 9,75.

BENJAMINES FILLES

Par équipe : La Patriote qualifie ses deux équipes finissant respectivement 5ème avec 45,10 et 6ème avec 31,25.

Individuelle : sont qualifiées : 2ème Anne-Marie MORAIS 9,45, 17ème C. DESURMONT 9,30.

Bravo donc à nos jeunes gymnastes qui représentent l'avenir du Club, Bravo pour le gain de cinq coupes et de quatorze médailles.

Ce même week-end, la Patriote a présenté en Finales Régionales A.B.C. deux équipes "Benjamins filles" à Maubeuge, deux équipes "Benjamins filles" et deux équipes "Minimes filles" à Boussois.

CONFEDERATION SYNDICALE DU CADRE DE VIE

Emploi des Jeunes - Au cours de la réunion de la commission extra-Municipale sur la formation et l'Emploi des jeunes à laquelle nous participons avec d'autres Organisations, nous avons suggéré de décentraliser la permanence d'Accueil d'Insertion et d'Orientation P.A.I.O. dans d'autres quartiers. Suite à cette demande, le responsable de la P.A.I.O., Mr CARON, a proposé de rencontrer la J.O.C., les responsables de

Comité de quartier et la C.S.C.V. pour réfléchir ensemble aux problèmes des Jeunes face à la P.A.I.O.

Cette réunion a eu lieu le 19 Mai, elle a eu pour but de rechercher les différents moyens de faire mieux connaître la Permanence d'Accueil, d'en faciliter l'accès, de redéfinir le rôle de la P.A.I.O., et d'analyser les problèmes rencontrés par les jeunes.

Il faut rappeler que la P.A.I.O. a pour mission d'aider les Jeunes sans Emploi, à compléter leur Formation en vue d'une meilleure insertion dans la vie professionnelle, dans la Société. Mr CARON, le responsable met à leur disposition, les moyens techniques tels que : téléphone, minitel, documentation, aide à la rédaction d'un curriculum vitae et, la possibilité d'un dialogue pour ceux qui le souhaitent.

Nous rappelons que cette Permanence est située 13, rue Jean Jaurès à Croix, tél. : 20.89.25.95.

Consommation - Dans le domaine de la consommation, un progrès important vient d'être réalisé, une Convention Régionale Nord / Pas-de-Calais a été signée le 28 Avril 1988. Elle aura pour but, face aux litiges se multipliant depuis quelques temps entre Artisans et Consommateurs, d'aider à régler ceux qui pourraient naître à l'avenir ; cette Convention s'appliquera, cela va de soi à chacune des parties adhérentes aux Syndicats signataires.*

* Signataires : Fédération des Artisans du Nord / Pas-de-Calais
Fédération Syndicale du Cadre de Vie du Nord / Pas-de-Calais.

Section de CROIX

Responsable : Ch. JUNKER
214, rue Kléber à Croix

Permanences :

Le premier Jeudi du Mois de 17h30 à 18h30 à l'Office Culturel, 68, rue Jules Guesde.

* * *